

COMMUNE DE MENDE

OBJET :

Convention de
partenariat
entre la Ville de
Mende –
Musée du
Gévaudan et
l'association
Jardins Nature
48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Publique du 24 Octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre du mois d'octobre, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Régine BOURGADE, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de
Conseillers
Municipaux :
▪ en exercice : 33
▪ présents à la
séance : 22
▪ représentés : 7
▪ absents : 4

Etaient présents : Madame Régine BOURGADE, Maire, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Laurent SUAOU, Madame Marie PAOLI, Monsieur Alain COMBES, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Madame Ghalia THAMI, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Nicolas TROTOUIN, Monsieur Philippe TORRES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN DE VOORDE, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Bruno PORTAL, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et
de l'affichage de la
convocation :
17 octobre 2024

Par procuration : Monsieur François ROBIN (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Jean-François BERENGUEL (Monsieur Alain COMBES), Adjoint, Madame Catherine THUIN (Monsieur Raoul DALLE), Monsieur Thierry JACQUES (Madame Ghalia THAMI), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Stéphanie MAURIN), Madame Sonia NUNES VAZ (Madame Patricia ROUSSON), Monsieur Nicolas ROUSSON (Madame Valérie TREMOLIERES), Conseillers Municipaux.

Date de
l'affichage à la
porte de la
Mairie et
publication sur
le site internet :
22/11/2024

Absents : Monsieur Karim ABED, Monsieur Philippe POUGET, Monsieur Jérémy BRINGER, Madame Michelle JACQUES, Conseillers municipaux

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Françoise AMARGER BRAJON, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Madame le Maire a ouvert la séance.

Indiquer si le
Conseil a décidé
de se former en
comité secret :
Non

Madame Elizabeth MINET TRENEULE expose :

Le Musée du Gévaudan a mis en place une grainothèque participative au sein de son exposition permanente « Nature & Culture ». L'ensemble des visiteurs peut y laisser librement des graines de semences locales (fleurs, légumes, fruits, etc...) et / ou emporter des échantillons de graines disponibles en libre-service.

Par la diffusion et l'échange de semences, la grainothèque favorise la biodiversité et propose des variétés adaptées à son territoire. La

grainothèque permet de sensibiliser le plus grand nombre sur l'importance de la liberté de produire et d'échanger ses semences.

Afin de pérenniser le fonctionnement de cet outil essentiel à la vie du musée, le Musée du Gévaudan souhaite passer une convention avec l'association Jardins Nature 48. L'association a pour objectif de créer du lien social autour du jardinage, et organise des ateliers, visites, marchés et trocs de plantes.

L'association a pour projet de construire des carrés potagers dans le but spécifique de récolter des graines. En soutenant ce projet, la Ville de Mende bénéficiera en contrepartie de 50% de la récolte de graines de ces potagers, assurant ainsi un fond de fonctionnement pour la grainothèque du Musée.

Il est proposé :

- de **CONSIDÉRER** l'intérêt de ces conventions de partenariat
- d'en **APPROUVER** le contenu
- d'**AUTORISER** les actions liées à ces partenariats
- d'**AUTORISER** Madame le Maire à signer les conventions citées ainsi que l'ensemble des pièces afférentes et d'effectuer l'ensemble des démarches relatives à la prise de cette décision.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,
Fait à Mende,
Le Maire,
Régine BOURGADE

#signature1#

CONVENTION DE PARTENARIAT

Association Jardins Nature 48 / Ville de Mende - Musée du Gévaudan

La présente convention régit les rapports entre :

L'association Jardins Nature 48

19 rue du Pré Vival

48 000 Mende

Représentée par Catherine Pernel, Présidente de l'association

Et

La Ville de Mende - Musée du Gévaudan

Place Charles de Gaulle

48 000 Mende

Représentée par Madame Régine BOURGADE, Maire de Mende

ARTICLE 1 – Objet de la convention :

La présente convention a pour objet d'établir le partenariat entre l'Association Jardins Nature 48 et la Ville de Mende - Musée du Gévaudan. Elle régit les conditions générales ou particulières de fonctionnement et d'organisation du projet de fourniture de graines matures et reproductibles pour la grainothèque du Musée.

Pour rappel, le Musée du Gévaudan a mis en place une grainothèque participative au sein de son exposition permanente. L'ensemble des visiteurs peut y laisser librement des graines de semences locales (fleurs, légumes, fruits, etc...) et / ou emporter des échantillons de graines disponibles en libre-service.

ARTICLE 2 – Obligations de la Ville de Mende – Musée du Gévaudan :

La Ville de Mende - Musée du Gévaudan finance, dans la limite de 200 €, la construction de 4 carrés potagers gérés par l'Association Jardins Nature 48, destinés à la culture de fruits, légumes, fleurs et autres plantes aromatiques et ornementales adaptées au climat et au terroir lozérien, pour la production de graines matures et reproductibles. La Ville de Mende effectuera directement les achats nécessaires au projet d'après une liste fournie par l'association.

La Ville de Mende - Musée du Gévaudan s'engage à placer le logo de l'Association Jardins Nature 48 près de la grainothèque dans laquelle seront mises à disposition les graines issues de ces plantations.

ARTICLE 3 – Obligations de l'Association Jardins Nature 48 :

En contrepartie, l'Association Jardins Nature 48 s'engage à reverser chaque année 50% de la récolte des graines issues de ces cultures au Musée du Gévaudan. Ces graines sont destinées à alimenter la grainothèque du Musée du Gévaudan.

L'Association Jardins Nature 48 s'engage également à apposer le logo du Musée du Gévaudan sur les divers supports de communication relatifs à ces carrés potagers.

ARTICLE 4 – Modalités d'évaluation de l'action :

Un bilan sera effectué entre les deux parties (Ville de Mende - Musée du Gévaudan et Association Jardins Nature 48) chaque année après récolte et fourniture des graines au Musée.

ARTICLE 5 - Durée de la convention:

La présente convention est établie pour une durée d'un an à partir de sa signature, et est tacitement renouvelée. Elle pourra également être dénoncée par l'une ou l'autre des parties à tout moment en cas de non-respect des conditions et obligations énoncées dans les articles ci-dessus.

Fait en deux exemplaires à Mende, le

Cachets et signatures :

Association Jardins Nature 48
Mme Catherine PERNEL, Présidente
Lu et approuvé

Ville de Mende
Mme Régine BOURGADE, Maire
Lu et approuvé

#signature#